Thématique de garde Visuel ouverture

Thématique 1 Organigramme de La Rochelle Université version modifiable avec QR Code (Comm)

Thématique 2 Laïus + Droit des élus étudiants (dispense d'assiduité, ordre de mission, bonus engagement, démission...) + ressources (SID, demande de formation, local) (Dajs)

Thématique 3 Carte du Campus (Comm)

Thématique 4 Présentation de l’Université (sur site)

Thématique 5 Calendrier des instances (incluant toutes les instances ou presque) (DAJS + Cab)

Thématique 6 Instances (DAJS)

Thématique 7 Arborescence/Liste des élections et délégations étudiantes auxquelles peuvent prétendre les élus étudiants arborescence (DAJS)

Thématique 8 Services qui gèrent les instances, plus question pour chaque (système question/procuration) (DAJS)

Thématique 9 Lexique des termes et abréviations utilisés en conseil (campagne d'emploi, dialogue de gestion, NOF...) (DAJS + VPE)

Thématique 10 Annuaire des référents (VPE)

Quatrième de couverture comm

Pour approfondir : QR Code

Thématique 2 Laïus + Droit des élus étudiants (dispense d'assiduité, ordre de mission, bonus engagement, démission...) + ressources (SID, demande de formation, local) (Dajs)

Les élus étudiants sont une richesse de l’enseignement supérieur, permettant le relais des problématiques des étudiants tout en formant des citoyens dans l’échelle qui leur est le plus proche : leurs études. En mai 1968, lorsque les étudiants participent et lancent des mouvements de contestation, une de leurs premières revendications est l’inclusion des élus étudiants dans la gouvernance de leurs universités. Ces revendications et luttes aboutissent au travers de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 sur l'enseignement supérieur dite loi Faure qui permet à des étudiants de s’exprimer dans les instances. Aujourd’hui la participation des étudiants dans les instances a bien évolué tantôt renforcée, tantôt affaibli ; on a notamment pu voir émerger le rôle de Vice-Président Etudiant fonction officialisée en 2007 avec la loi LRU. Il vous appartient aujourd’hui dans la droite lignée de ces revendications de venir en promouvoir de nouvelles, de représenter tous les étudiants de notre établissement dans les instances et d’œuvrer au service de leur vie universitaire afin que celle-ci soit optimale.

Afin de leur permettre de concilier leurs études et leur engagement et d’exercer au mieux leur mandat, La Rochelle Université accompagne les élus étudiants :

- le règlement général des études Licence/Master prévoit le droit pour les élus étudiants de bénéficier d’une dispense d’assiduité à leurs enseignements, en cas d’absence pour cause d’exercice de leur mandat ;

- les élus ont droit au bonus engagement étudiant (B2E), dispositif permettant de valoriser leur engagement par un bonus de points (entre 0 et 0,5) sur la moyenne annuelle. Ce bonus est attribué suite à l’étude d’un dossier de candidature par une commission et sera soumis à validation de votre jury de diplôme ; mettre un QR CODE vers la page Web + le document-cadre « Valorisation de l’engagement étudiant » (SEVE).

- les élus étudiants peuvent aussi se voir délivrer des ordres de mission couvrant leur frais de déplacement s’ils sont amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions ;

- à une information et à des actions de formation, le cas échéant qualifiantes, définies par l’établissement et leur permettant d'exercer leurs mandats ;

- à un local commun à tous les élus étudiants (local A10 à l’IAE).

Les élus étudiants bénéficient également d’un accès réservé sur le système d’information documentaire (SID) de l’ENT, en fonction de l’instance au sein de laquelle ils siègent. Ces espaces permettent de consulter les documents de travail en amont des séances de l’instance concernée.

Et surtout, si vous n’êtes plus étudiants, ne vous sentez plus d’assurer ces missions ou croulez sous le travail : vous avez le droit de démissionner, une démission n’a aucun autre impact que vous décharger de vos fonctions. (Elle ne vaut pas désinscription de l’université)

Thématique 6 Instances (DAJS)

Instance

Bureau Présidentiel

Assiste le président sur toute question qu’il soumet au bureau.

Composé de : tous les Vice-Présidents et les Directeurs de Composantes ainsi que le Directeur Général des Services et l’agent comptable

Se réunit : toutes les semaines, souvent le vendredi matin

Joignable via : le Vice-Président Etudiant (vp-etudiant@univ-lr.fr)

Conseil d’administration (CA)

Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. A ce titre :

- il approuve le contrat d'établissement de l'université ;

- il vote le budget et approuve les comptes ;

- il approuve les accords et les conventions signés par le président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;

- il adopte le règlement intérieur de l'université ;

- il fixe, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;

- il autorise le président à engager toute action en justice ;

- il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le président ;

- il approuve le bilan social présenté chaque année par le président, après avis du comité technique ;

- il délibère sur toutes les questions que lui soumet le président, au vu notamment des avis et vœux émis par le conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier en application du V de l'article L. 712-6-1 ;

- il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique et le plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article 6 septies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma et de ce plan d'action, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi. Se compose de : 8 professeurs et personnels assimilés élus ; 8 enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs élus ; 6 étudiants élus ; 6 représentants des personnels BIATOSS élus et 8 personnalités extérieures

Se réunit : une fois par mois au maximum, souvent les lundis après-midi

Joignable via : [dajs@univ-lr.fr](mailto:dajs@univ-lr.fr)

Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

La commission de la formation et de la vie universitaire est consultée sur les programmes de formation des composantes. Elle adopte :

- la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration ;

- les règles relatives aux examens ;

- les règles d'évaluation des enseignements ;

- des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;

- les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques ;

- des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ;

- les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Se compose de : 6 professeurs et personnels assimilés élus, 6 enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs élus, 12 étudiants élus, 4 personnels BIATOSS élus, 4 personnalités extérieures

Se réunit : une fois par mois au maximum

Joignable via : seve@univ-lr.fr

Commission de la recherche (CR)La commission de la recherche répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration. Elle est consultée sur les règles de fonctionnement des laboratoires et les conventions conclues avec les organismes de recherche. Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Se compose de : 10 professeurs et assimilés élus, 3 personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) élus, 6 autres docteurs non habilités à diriger des recherches élus, 1 autre personnels enseignants, chercheurs et assimilés élus, 2 ingénieurs et techniciens élus

1 personnel BIATOSS élu, 4 doctorants élus, 4 personnalités extérieures

Se réunit : une fois par mois au maximum

Joignable via : jean-marc.wallet@univ-lr.fr, isabelle.gaubert@univ-lr.fr

Conseil académique (CAC)

Le conseil académique regroupe les membres de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire.

En formation plénière, il est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L. 613-1 du code de l’éducation et sur le contrat d'établissement. Il propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

En formation restreinte aux enseignants-chercheurs, il examine les questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs. Il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

Se compose : des membres de la CFVU et de la CR

Se réunit : une fois par semestre en moyenne

Joignable via : dajs@univ-lr.fr

Le Parlement Etudiant

Espace d’expression pour les étudiants, compétent pour toutes les questions liées à la vie étudiante, notamment sur la vie associative et démocratique universitaire.

Se compose : de tous les élus étudiants de toutes les instances universitaires, de 10 délégués élus par leurs pairs et d’un représentant par « Association La Rochelle Université ».

Se réunit : Tous les deux mois en moyenne

Comité Social d’Administration

Remplace le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. (CHST) et le Comité Technique.

Comité électoral consultatif (CEC)

Le comité électoral consultatif assiste le président de l’université en matière d’organisation de certaines opérations électorales. Il est consulté sur les décisions du président relatives au déroulement du processus électoral.

Se compose de : Président de l’université, un représentant de chacune des listes représentées au CA, un représentant désigné par le recteur d’académie, VPE, un représentant de chacune des composantes

Se réunit : avant chaque élection entrant dans son champ de compétences

Joignable via : dajs@univ-lr.fr

Commission des moyens (CM)

La commission des moyens a pour rôle de préparer les délibérations du conseil d’administration en matière budgétaire (budget initial, budget rectificatif, compte financier).

Se réunit : avant chaque CA où sont évoqués des questions budgétaires

Joignable via : dajs@univ-lr.fr

Commission Accompagnement social et santé des étudiants (ASSET)

La commission ASSET a pour rôle d’instruire et d’attribuer des aides financières spécifiques aux étudiants, et d’alimenter et de diffuser la politique de l’établissement en matière d’accompagnement social et de santé des étudiants.

Se réunit : deux à trois fois par semestre

Commission du Fonds de Solidarité des Initiatives Etudiantes (FSDIE) La commission d’aide aux projets étudiants propose une aide financière aux étudiants et associations étudiantes de l’université qui portent un projet culturel, humanitaire, solidaire, citoyen, scientifique ou sportif.

Se compose : Le Vice-Président en charge de la vie associative, le vice-président de la formation et vie universitaire, le Vice-Président Etudiant, Le directeur des études et de la vie universitaire, Un représentant de la Maison de l’étudiant/ Espace Culture, le chargé de la vie associative et des initiatives étudiantes, un représentant du CROUS et un élu étudiant

Se réunit : Deux fois par semestre en moyenne

Joignable via : le chargé de la vie associative et des initiatives étudiantes, [marie.goupille\_bergere@univ-lr.fr](mailto:marie.goupille_bergere@univ-lr.fr)

Conseil de la Documentation de la Bibliothèque Universitaire

Le conseil de la documentation émet un avis sur le projet de budget de la bibliothèque universitaire, sur les projets de conventions avec des organismes extérieurs relatives à la documentation et à l’information scientifique et technique, et plus généralement, il délibère sur toute question relative au fonctionnement de la bibliothèque universitaire.

Se compose : VPCA, 6 enseignants élus, 4 étudiants, 6 représentants des personnels de bibliothèque, 2 personnalités extérieures.

Se réunit : 2 fois par an

Conseil de l’IUL

Dans le cadre des missions de l’Institut, le conseil de l’Institut universitaire des langues contribue à la politique d’établissement en matière d’objectifs, de mise en œuvre, d’orientation et de certification. Il se prononce sur la liste des enseignements et activités proposés aux étudiantes et étudiants, ainsi que sur les maquettes. Il vote le budget du service. Il est consulté sur tout problème relatif au fonctionnement du service.

Se compose : président de l’université, VPFVU, VP RI, coordinateur de la MDI, la direction de l’IUL, les enseignants rattachés à l’IUL, 3 étudiants

Se réunit : au moins une fois par an

Sections disciplinaires

Le conseil académique est constitué en deux sections disciplinaires : une section disciplinaire compétente à l’égard des usagers, et une section disciplinaire compétente à l’égard des enseignants et enseignants-chercheurs. Ces sections sont compétentes pour prononcer des sanctions en cas de fautes disciplinaires.

Se compose :

- Section disciplinaire usagers : nombre égal de représentants du personnel enseignant et de représentants des usagers

- Section disciplinaire enseignants : représentants du personnel enseignant.

Se réunit : entre une et trois fois par semestre selon le nombre de dossiers

Joignable via : seve@univ-lr.fr pour la section disciplinaire usagers

Conseil de la Culture :

Le conseil de la culture a pour mission d’assurer l’élaboration, le suivi et l’évaluation du projet culturel de l’université.

Se compose : président de l’université, directeur de l’Espace culture/Maison de l’étudiant, VPE, un représentant de chacun des trois conseils centraux, un représentant de chaque composante, 5 personnalités extérieures, le DEVU, le directeur du SUAPSE, le directeur du CLOUS.

Se réunit : 2 à 3 fois par an

Conseil du SDSU

Le conseil du service de santé universitaire est consulté sur la politique de santé de l’établissement, les moyens mis à disposition du service, le rapport annuel d’activité du service et les conventions avec d’autres organismes extérieurs. Il approuve le règlement intérieur du service.

Se compose : président de l’université, VPE, directeur du SDSU, 4 membres exerçant des fonctions au sein du SDSU, 1 représentant des enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, 1 représentant des personnels BIATSS, un représentant des étudiants, 3 personnalités extérieures.

Se réunit : au moins une fois par an

Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)Le conseil national de l’enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est un organe consultatif placé auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est consulté notamment sur les stratégies nationales de l’enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement, les projets de réformes concernant l’organisation de la recherche ou relatives à l’emploi scientifique, le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux ainsi que les modalités et demandes d’accréditation ou encore la carte des formations supérieures et de la recherche.

Le CNESER statue en appel et en dernier ressort sur les décisions disciplinaires prises par les instances universitaires compétentes à l’égard des enseignants-chercheurs et enseignants.

Se compose : de 5 représentants des chefs d’établissements, 22 représentants des enseignants chercheurs,11 élus étudiants, 1 représentant des personnels scientifiques et des bibliothèques, 6 représentants des personnels BIATSS et 23 personnalités extérieures

Thématique 7 Arborescence/Liste des élections et délégations étudiantes auxquelles peuvent prétendre les élus étudiants arborescence (DAJS)

Arborescence :

Être élu à CFVU/CA/CR te donne le droit de siéger (date pour chaque ?) :

Conseil de la documentation, Conseil de la Culture, Commission de la FSDIE, Conseil de l’IUL,

Voir document que je t’ai envoyé par mail à part

Thématique 8 : Services qui gèrent les instances et contacts

Conseil d’administration

Direction des affaires juridiques et statutaires : dajs@univ-lr.fr

Isabelle Sueur, vice-présidente du conseil d’administration : vp-ca@univ-lr.fr

Conseil académique

Direction des études et de la vie universitaire : pascal.genot@univ-lr.fr ; dajs@univ-lr.fr

Commission de la formation et de la vie universitaire

Service des études et de la vie universitaire : laurent.hue@univ-lr.fr et geraldine.pautrot@univ-lr.fr Armelle Prigent, vice-présidente formation et vie universitaire : vp-cfvu@univ-lr.fr

Commission de la recherche

Institut Littoral Urbain Durable Intelligent : jean-marc.wallet@univ-lr.fr et isabelle.gaubert@univ-lr.fr

Christian Inard, vice-président recherche : vp-recherche@univ-lr.fr

Les convocations et les ordres du jour sont adressés par courriel aux membres par la direction des affaires juridiques et statutaires au moins huit jours avant la date de réunion.

En vue d’examiner les conditions du quorum, les membres élus titulaires doivent confirmer leur participation. En cas d’impossibilité, les membres doivent s’assurer de la participation de leur suppléant. Si le suppléant appelé à remplacer le titulaire ne peut participer à la séance, le titulaire peut alors donné procuration à tout élu de son choix. Les suppléants ne participent au conseil qu'en cas d'empêchement du titulaire.

Les documents de travail des séances sont consultables sur le système d’information documentaire (SID) de l’université, accessible en cliquant sur un lien adressé dans le courriel de convocation.

Accès SID :

Conseil d’administration

Espaces de travail > Gouvernance > Instances > CA > CA année

CFVU

Espaces de travail > Formations Scolarité Vie étudiante > CFVU > CFVU > année universitaire

Commission de la recherche

Espaces de travail > Commission Recherche – Conseil Scientifique > CR année-année

CAC

Espaces de travail > Conseil académique > CAC plénier > 2022 Réunions plénières du CAC

Thématique 9 Lexique des termes et abréviations utilisés en conseil (campagne d'emploi, dialogue de gestion, NOF...) (DAJS + VPE)

Faire par thème (Grands Projets)

DGS : Directeur Général des Services, Responsable administratif le plus haut de tous les services

DGSA : Directeur Général des Services Adjoint, Epaule le DGS sur une partie de ces missions

VP : Seconde le président sur un périmètre

BIATOSS/BIATSS : personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, non enseignants, relevant des établissements et des services administratifs de l'enseignement et de la recherche publique français.

EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, l’université en est un.

GT : Groupe de Travail

GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences vise à construire une vision d'ensemble de la fonction Ressource Humaine afin de consacrer les moyens utiles pour satisfaire les missions voulues

AAP : Appel à Projet, vecteur de financement, un processus de sélection et une demande d'évaluation pour attribution des financements

PIA : Les investissements d’avenir, aussi appelés programme d'investissement d'avenir, programme d’investissement et d’appels à projet de l’État français pour l'enseignement supérieur et la recherche, actuellement sous la 4ème vague.

PIA4 : 4ème Programme d’investissement d’avenir

EXCELR : « Excellences sous toutes ses formes » vise à reconnaître l’excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d’enseignement supérieur et de recherche porteurs d’un projet de transformation ambitieux. Avec une durée prévue de 120 mois, « ExcelLR » est fondé sur 4 axes clés : Renforcer la spécialisation dans la recherche ; Stimuler l’attractivité en développant des cursus spécialisés ; Augmenter l’impact sociétal et ancrer l’Université dans son territoire ; Concevoir de nouveaux outils de pilotage et des indicateurs de suivi de la stratégie de l’Université

MESRI : ministère de l’Enseignement Supérieur de la Recherche et de l’Innovation

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

Recteur : Universitaire qui est à la tête d'une académie

Dialogue de Gestion : processus d'échange d'informations entre les responsables budgétaires et les services opérationnels concernés par la programmation des activités. Il doit permettre aux acteurs de mieux cerner les différentes contraintes budgétaires et de fiabiliser la programmation.

Campagne d’Emploi : processus de concertation long et complexe, qui participe de la structuration de l'activité et de l'organisation des composantes et des services de l'établissement ainsi que flécher la création éventuelle de nouveaux postes.

BI : Budget Initial, tel que prévu/anticipé

BR : Budget Rectificatif, budget réel avec imprévu

Compte Financier : Toute exécution budgétaire doit donner lieu à un compte rendu d'exécution : c'est le compte financier. Il rend compte du résultat de l'exercice c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses.

DOB : Débat Orientation Budgétaire, phase politique de la préparation budgétaire, qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget

DEMOeS : L’appel à manifestations d’intérêts (AMI) « Démonstrateurs numériques dans l’enseignement supérieur » vise à identifier des établissements comme démonstrateurs prêts à déployer une stratégie de transformation numérique dans l’ensemble de leurs formations. Se manifeste notamment au travers de SMART CODE

SMART CAMPUS : Le projet Smart Campus, à l’image des smart cities, se veut être une projection anticipatrice de la construction d’un campus universitaire intelligent, en mesure d’adapter de manière autonome son fonctionnement et ses missions, pour faire face aux grands enjeux liés aux transitions climatique, écologique et numérique.

SMART CODE : Des parcours de formation ouverts en multimodalités avec de nouveaux modes d’organisation numérique, pédagogique et administrative permettant une personnalisation pédagogique, centrée usager.

ANR : L'Agence nationale de la recherche est une agence de moyens, qui finance la recherche publique et la recherche partenariale en France

NCU : Nouveaux Cursus Universitaires, Appel à Projet de l’Agence Nationale de la Recherche se décline à La Rochelle par le projet OPEN CV.

OPEN CV : Création d’un parcours de formation ayant une coloration différente selon le projet de l’étudiant, se manifeste notamment dans les mineures

Campus’Innov : Vise à impulser une dynamique d’innovation contribuant au développement du monde socio-économique. CampusInnov propose des espaces et des dispositifs visant à permettre l’émergence, la mise en œuvre et la valorisation des projets d’innovation technologique, sociale, culturelle ou de services sous la forme de création de startups, de laboratoires communs mais aussi de rebond d’innovation d’entreprises existantes.

LRTZC : Le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC) répond aux problématiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'axe « carbone bleu » mobilise les capacités des écosystèmes humides et littoraux à séquestrer le carbone.

LUDI : Ancrée historiquement sur un territoire aux caractéristiques littorales très marquées, La Rochelle Université a fait de cette singularité une véritable signature, au service d’un nouveau modèle. Elle s’appuie notamment sur la spécialisation de sa recherche autour de la thématique du Littoral Urbain, Durable et Intelligent

Fédération LUDI : Fédération autour de cette thématique du Littoral Urbain, Durable et Intelligent

EU-Conexus : Alliance d’universités européennes unies autour de la thématique du Littoral Urbain, Durable et Intelligent, composé de 9 universités : L’Université catholique de valence (Espagne), L’Université de Zadar (Croatie), L’Université d’Agriculture d’Athènes (Grèce), L’Université Technique de construction de Bucarest (Roumanie), L’Université de Klaipeda (Lituanie), L’Université de Frederick (Chypre), L’Université de Rostock (Allemagne) et l’Université Technologique du Sud-Est (Irlande).

UFR : Unité de Formation et de Recherche. En France, composante universitaire associant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche. Composante supprimée à La Rochelle Université pour être remplacé par le Collegium et le LUDI

UMR : Les Unités Mixtes de Recherche sont des entités administratives associant des équipes du CNRS à un ou plusieurs laboratoires de recherche ou universités. Il s'agit du socle de base de la recherche en France. Elles sont liées par contrat de cinq ans reconductibles aux établissements hôtes

CNRS : Le Centre national de la recherche scientifique est un organisme public de recherche pluridisciplinaire placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Laboratoire : Un laboratoire de recherche ou une unité de recherche est une structure sociale constituée donnant un cadre de travail aux chercheurs. Il peut être affilié à une université, à un musée, ou à un organisme de recherche scientifique

CROUS : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et scolaires sont des établissements publics à caractère administratif, en charge des questions de logement, de bourses et de restaurations dans ses Restaurants Universitaires (RU). Sous contrat avec les universités. Possède une structure séparée de l’université et des élections propres tous les 2 ans.

Fondation La Rochelle Université : Les universités peuvent créer des fondations afin de diversifier leurs sources de financement, en permettant le recours aux dons privés en complément des budgets publics mais également afin de développer des partenariats. La Rochelle Université a créé sa Fondation Universitaire en juillet 2009, marquant sa volonté de construire des partenariats durables avec le monde socio-économique, et de se positionner comme un acteur du développement économique.

Alternance /CFA : C'est un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent. L'alternance comprend deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ces deux contrats permettent de concilier travail en entreprise et formation théorique. Les centres de formation d'apprentis (CFA) donnent aux apprentis une formation générale et technique qui complète la formation reçue dans les entreprises.

FC (Formation Continue) /FI (Formation Initiale) : La formation continue est un mode d'apprentissage proposé aux professionnels salariés et aux demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs compétences ou d'acquérir de nouvelles connaissances professionnelles. A l’inverse, La formation initiale, correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail. Elle sert à acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour entrer dans la vie active.

HDR : L'Habilitation à Diriger des Recherches, est un diplôme national de l'enseignement supérieur qu'il est possible d'obtenir après un doctorat. Il permet de diriger des thèses de doctorat.

ECTS : Le Système européen de transfert et d’accumulation de crédits ou ECTS pour European Credit Transfer and Accumulation System, est un système de points et d’équivalence développé par l'Union européenne

UE/EC : Les enseignements sont distribués en UE (unités d'enseignement) ; chaque UE comporte un ou plusieurs EC (éléments constitutifs) qui sont les matières. À chaque EC est affecté un nombre donné de crédits ; un semestre de licence compte 30 crédits (ECTS)

Contrat Pédagogique : Le contrat pédagogique est établi entre chaque étudiant et l'Université, représentée par le responsable de parcours. Il engage les deux parties sur le contenu pédagogique qui sera effectivement suivi par l'étudiant au semestre en cours.

RePer : Remédiation et Personnalisation, un nouveau dispositif mis en place dans le cadre de la nouvelle offre de formation (NOF) 2022 - 2027

ARP : Accompagnement à la Réussite de mon Parcours

TEA : Travail en Autonomie ou Accompagnement, temps de travail moins encadré qu’en travaux dirigés.

Corps universitaire : Les professeurs des universités (PU) constituent l'un des deux corps d'enseignants-chercheurs régis par le ? l'autre corps étant celui des maîtres de conférences (MCF). Les professeurs des universités ont traditionnellement l'exclusivité du titre de « professeur ».

Vacataire/Contractuel : À la différence de l'agent contractuel, le vacataire n'est pas recruté pour assurer un besoin permanent de l'administration. Le vacataire n'est pas recruté sur un emploi. Il est recruté pour accomplir une tâche précise et ponctuelle.

Extra-Communautaire : Hors de l’Union Européenne

RIFSEEP : Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) est le régime indemnitaire de référence. Il sert aussi de référence aux régimes indemnitaires de la plupart des cadres d'emplois territoriaux.

RIPEC : le nouveau régime indemnitaire des chercheurs de l'Inserm. Le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (Ripec) se substitue aux primes et indemnités versées antérieurement.

CRB : Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB), niveau le plus élevé dans l'organisation budgétaire et correspond aux ordonnateurs (principaux, secondaires, délégués).

Centre financier (CF) : unité au sein de laquelle le budget est mis en place et potentiellement exécuté.

SCSP » qui signifie « Subvention pour charges de service public » ? SO : Ensemble des recettes et dépenses d'un particulier, d'une entreprise, etc. ; somme dont on dispose : Boucler son budget.

CVEC : Contribution à la Vie Etudiante et de Campus, taxe affectée aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements de l'enseignement supérieur.

DAJS et autres acronynemes de service ??

Thématique 10 Annuaire des référents (VPE)

Contact :

Pour toutes les questions formations : vp-cfvu@univ-lr.fr

Pour toutes les questions internationales hors Europe : vp-ri@univ-lr.fr

Pour toutes questions globales étudiantes : vp-etudiant@univ-lr.fr

Pour toutes questions budgétaires : vp-ca@univ-lr.fr

Pour toutes questions recherches : vp-cr@univ-lr.fr

Pour toutes questions vie étudiante : vp-cfvu@univ-lr.fr

Et globalement pour un meilleur suivi des dossiers n’hésitez pas à mettre en copie vp-etudiant@univ-lr.fr